

Commission Numérique du mercredi 25 octobre 2023 Compte-rendu

Ordre du Jour

1- CNC : Debrief du rendez-vous avec Pauline Augrain

- France 2030
- Bilan de la fusion des Fonds Dicream / Fonds immersif
- Fonds CNC Talents

2- Point sur vos relations contractuelles avec la web création de France Télévisions

3- Point sur vos relations avec l'Unité des Créations numériques d'Arte

4- Point sur le Groupe de Travail « Encadrement de l'Intelligence Artificielle »

CNC – Debrief du rendez-vous avec Pauline Augrain

Emmanuelle Mauger et Margaux Missika ont rencontré Pauline Augrain, Directrice du Numérique au CNC, le 25 juillet 2023.

France 2030

Dans le cadre de « France 2030 » est annoncé un appel à projets de 200 M d'€ « Culture immersive et metaverse ».

50M d'€ seront fléchés vers les technologie innovantes.

Il ne s'agit pas d'une aide à l'œuvre, mais d'une aide au développement d'applications des technologies innovantes.

Cependant, cet appel est toujours en attente.

Son positionnement porte sur les œuvres culturelles, œuvres projetées (expositions), casques... œuvres dans lesquelles le spectateur sera intégré, mais ne s'adresse absolument pas aux projets visibles sur ordinateur ou smartphone.

Les premières aides seront fléchées vers les études de faisabilité.

Le CNC est consulté car il a la connaissance de la technologie de pointe et des usages, mais c'est le Ministère des finances qui gèrera le fonds.

Bilan de la fusion Fonds Dicream / Fonds immersifs

La fusion des deux Fonds (60 % XN 40 % Dicream) permet un meilleur financement. Cependant, si les œuvres sont mieux financées, leur nombre est en baisse. Les aides sont passées de 100 000 € à 120 000 € par œuvre.

Fonds CNC Talent

Dans un processus de simplification, CNC Talent a été rattaché à la Direction du numérique. Les contraintes pour l'aide à la création sont moins importantes :

- pitch de 3 minutes ;
- pas de nécessité de contrat ;
- pas de nécessité de justification du plan de financement.

Le SPI a demandé des règles plus cohérentes pour professionnaliser le fonds qui jusqu'à présent accueillait des auteurs ou vidéastes quasi amateurs.

- demande d'une aide supérieure pour les producteurs qui respectent la convention collective.

Une journée de présentation CNC/PXN était prévue en novembre 2023. Elle a été reportée pour des raisons de calendrier et aura finalement lieu le jeudi 25 janvier 2024.

Il s'agira d'une présentation

- des fonds ;
- des aides à destinations des auteurs en recherche de producteurs ;
- d'un fonds de soutien audiovisuel pour séries courtes

et de l'ouverture d'une Scénariothèque sur le jeu vidéo (présentation des projets/pitches).

Les adhérents reconnaissent que le jeu vidéo représente beaucoup de pertes de production, même si le marché est bien réel (99% des jeux vidéo qui sortent chaque mois ne sont pas rentables). Contrairement au marché du film, les recettes des jeux vidéo sont réglées mensuellement, ce qui est un atout, mais dont la production est plus difficile à financer.

Pour information, il existe une formation Afdas sur le jeu vidéo (5000 €).

Emmanuelle Mauger demande si nos adhérents envisagent de se rendre au Frames Festival (13-14 avril 2024) : Théo Laboulandine (Mélocoton) va faire un mentoring pour France Télévisions dont le but est de professionnaliser des auteurs-vidéastes.

Le CNC a présenté sur son site, une étude sur l'impact de la VR et le metavers sur le public : <https://www.cnc.fr/documents/36995/1872922/Les+usages+immersifs%2C+de+la+r%C3%A9alit%C3%A9+virtuelle+au+m%C3%A9tavers.pdf/2c3693f2-4085-6ca6-5e37-2c0995b15d0b?t=1693558191224>

Pour l'heure, il n'existe pas encore de chiffres précis quant à la rentabilité. Celle-ci repose essentiellement sur les gros événements médiatiques (Notre Dame, Kéops...)

Des distributeurs commencent à financer des projets avec des à-valoir.

Une dizaine de dossiers sont étudiés par semestre, surtout du LBE (Location Base Entertainment / distraction à l'extérieur du domicile).

Il est à préciser que la VR est une œuvre audiovisuelle, ni télévisée ni sur Internet.

Le CNC a remplacé le « RIAM » par une « aide aux moyens techniques ». Jusqu'à présent RIAM s'adressait aux sous-traitants et prestataires techniques. Désormais, l'aide concerne également les producteurs afin de soutenir des projets techniques (créer des outils technologiques pour en faire bénéficier d'autres projets ; investissement dans les moyens techniques à caractère collectif pour la filière) :

https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/multi-sectoriel/aides-aux-moyens-techniques-de-production-et-de-diffusion_1938392

La commission est nommée mais aucune date n'est encore fixée, ni aucun montant annoncé.

Problèmes CNC :

- Un adhérent demande si les séries non financées ou diffusées par des Smad uniquement sur les réseaux sociaux seront intégrés dans le Fonds de Soutien Audiovisuel.
 - Malheureusement, le CNC n'a pas l'intention d'assouplir les règles du FSA.
 - MesAides : le système oblige à faire le dépôt en une seule fois (pas de possibilité d'enregistrer une demande et de revenir sur sa page)
 - AP déposée en juin, toujours pas de nouvelle (à titre d'exemple)
- ➔ Les choses vont s'améliorer progressivement, depuis le rendez-vous du SPI avec Dominique Boutonnat en septembre 2023.
- ➔ Sébastien Meunier au SPI continue le suivi des dossiers bloqués ou en retard de paiement

Web création France Télévisions

Le SPI et les autres syndicats de producteurs entrent actuellement en négociation avec France Télévisions.

Au cours de la première réunion, France Télévisions a annoncé qu'il n'y aura pas d'engagement d'augmentation de l'investissement en création, malgré un budget en hausse de 107 Millions net.

Les principaux axes :

- Le numérique et la jeunesse seront le fer de lance de France Télévisions ;
- FTV souhaite obtenir tous les droits à partir de 50 % de financement du projet ;
- Droits à 360° ;
- Il n'est plus question de cases (malgré un raisonnement qui va encore dans ce sens).

France Télévisions estime que les devis des productions présentent des écarts entre le devis prévisionnel et le définitif.

Pour avoir des arguments dans la négociation, Le SPI a besoin d'avoir une visibilité sur les relations de nos membres avec le groupe public.

Constatations des adhérent.e.s :

- Certains administrateurs discutent le budget ligne par ligne (à partir du moment où FTV finance le projet à 50%) ;
- La promotion d'une œuvre Slash ne se porte parfois que sur les réseaux sociaux ;
- Pour le trailer (réalisé par la société de production), FTV ne souhaite pas faire apparaître le nom de la société de production ni celui de l'auteur (ou alors en « commentaire »)
 - o -> il est conseillé au producteur de visionner le trailer (réalisé par FTV) pour éviter tout malentendu sur le message éditorial à faire passer
- FTV ne transmet pas le nombre de vues alors qu'ils sont censés donner les chiffres ;
- Pour être mis en avant sur france.tv, il faut être relié à une actualité ;
- Il y a beaucoup de projets pour Slash qui peuvent être diffusés en 1^{ère} diffusion linéaire ;
- Un non linéaire peut être mis dans la case du lundi France 5 à 22h ;
 - o Il est dans ce cas présenté comme une « opportunité » avec droits 36 mois exclusifs, tous droits linéaires, non linéaires et réseaux sociaux.
 - o -> C'est le producteur qui devrait estimer si cette possibilité sert l'œuvre ou non.
- Les PAD doivent être livrés aux normes technique TV même si la diffusion est prévue pour la plateforme.

Pour information, le niveau d'investissement en documentaire depuis le 1^{er} janvier 2022 est de 1500 € la minute minimum.

Faut-il renégocier pour obtenir une enveloppe avec investissement minimal ?

Unité Création Numérique ARTE

Marianne Levy-Leblond a été nommée Directrice de l'unité Création numérique (poste nouvellement créé). Elle a pour mission de définir la stratégie éditoriale de l'unité et le pilotage des activités.

Les chefs de projet devraient passer sous la responsabilité de Gilles Freissinier, Directeur du développement numérique.

Problème constaté avec Arte : un adhérent a passé énormément de temps sur un projet (d'avril à fin septembre) pour lequel on lui a tout d'un coup demandé d'accélérer en retravaillant le projet, pour finalement s'entendre dire les mêmes remarques qu'au début.

Pour information, il existe un nouveau protocole depuis le mois de septembre : il faut obligatoirement déposer son projet sur <https://projets.arte.tv>

Pour optimiser l'exposition des œuvres, Arte suit les changements des algorithmes des réseaux sociaux. Arte a une politique éditoriale différente en fiction (comédies, dramédies, épisodes 15' max) avec des formats plus souples pour le documentaire.

Ventes / Droits :

En matière de vente, les droits sont demandés sur 3 ans minimum, en exclusif monde. Or, les distributeurs considèrent plus facile d'élargir les droits au fur et à mesure.

Par ailleurs, il est plus difficile à faire une vente si le film est déjà en ligne et disponible dans le pays visé.

- Il serait bon de prévoir une clause type qui prévoirait qu'Arte a le droit de vendre au-delà de l'Europe s'il n'y a pas eu de vente au bout de 6 mois.

Il est également plus difficile de vendre un format court

- ➔ Le SPI s'apprête à organiser une rencontre-collège avec des distributeurs.

Encadrement de l'Intelligence Artificielle

Un premier groupe de travail sur l'intelligence artificielle s'est réuni le 6 octobre 2023. Le prochain se réunira le 17 novembre en présence d'Hubert Besson (And So On Films) et de David Defendi qui viendront présenter leur outil « Genario » (application pour écrivains et scénaristes).

L'intelligence artificielle va permettre aux producteurs une facilité en matière de

- Traduction ;
- Ecriture ;
- Image....

Cependant, se posent plusieurs problèmes éthiques sur

- le droit d'auteur ;
- la propriété de l'œuvre ;
- la protection des personnes dans leur intégrité physique ou de leur voix ;
- la confiance du public...

Au niveau européen, les discussions donneront lieu à un règlement, donc une application directe sans loi de transposition en France.

Dans ce règlement, un article prévoit une obligation de transparence du recours à l'IA et de transparence des œuvres générées par l'IA.

Cependant, le gouvernement français veut défendre la création d'un outil de la société française « Mistral AI » pour atteindre une souveraineté technologique nationale.

Une mission interministérielle a été créée fin septembre, mais avec une seule personne, Alexandra Bensamoun (avocate, universitaire et experte du sujet), pour représenter la culture.

La Ministre de la culture a créé une commission culture sur l'IA, dont Bruno Patino (Arte) est membre. La commission ouvre des auditions ; nous allons lui demander rendez-vous et préparer nos arguments.

La SACD a d'ores et déjà mis en place des clauses type dans des modèles de contrats d'auteurs, clauses qui interdisent la mise à disposition des œuvres aux fins de l'IA.

Les questions qui se posent :

- Comment opérer la transparence ;
- Peut-on utiliser le n° ISAN d'une œuvre pour l'identifier et la repérer dans d'autres œuvres (ISAN est utilisé dans 170 pays) ;
- Comment autoriser ou interdire à posteriori ?
- Comment se former à la maîtrise de ces outils (les recruteurs demandent de plus en plus une compétence sur la manière de rédiger sa demande « prompt » pour l'IA)
 - > le SPI va établir une liste de formations valables.

La prochaine commission numérique se tiendra le 17 janvier 2024.